



INFO-ÉCOLE # 5

« Faire vivre, ensemble, des réussites aux élèves ! »

Célébration résolution 2026 « On soigne nos paroles » (primaire)

Depuis le retour des Fêtes, en lien avec notre résolution école de travailler ensemble à l'amélioration de la communication entre les élèves et avec les adultes, votre enfant est susceptible d'avoir reçu ou de recevoir éventuellement un certificat pour l'une des raisons suivantes : son amélioration, sa constance ou son influence positive sur les autres dans ses communications.

Une première célébration s'est d'ailleurs tenue le 18 février dernier. Tous les élèves méritants ont été applaudis et ont pu déposer leur étoile sur notre grand tableau. Des prix tirés au sort, parmi ces élèves, ont aussi été remis.

De prochaines célébrations sont à venir au cours de l'année. Nous vous garderons au courant.



Remise du bulletin de la 2^e étape et rencontre de parents

Le 17 mars prochain, vous recevrez par courriel le bulletin de la 2^e étape de votre enfant. Prenez note qu'il sera également déposé sur la plateforme Clic école.

Pour donner suite à ce bulletin, une rencontre de parents se tiendra **le 18 mars**. Le titulaire de votre enfant vous contactera, dans les prochains jours, pour convenir d'un moment de rendez-vous. Hormis la rencontre sur rendez-vous du titulaire de votre enfant, il vous sera aussi possible de rencontrer nos orthopédagogues (avec rendez-vous) et nos enseignants(es) spécialistes / enseignantes de francisation (sans rendez-vous). Ils seront présents à l'école de 16h à 18h pour vous rencontrer le 18 mars prochain.

Journée « porte ton pyj » - 16 mars



Notre école participera encore une fois cette année à la Journée « Porte ton Pyj! » de l'Opération Enfant Soleil. Votre enfant sera invité à vivre sa journée d'école en pyjama **le 16 mars prochain** et à apporter un don volontaire de 2\$ ou plus.

INFO-ÉCOLE #5

Calendrier des épreuves de fin d'année – MAI et JUIN 2026

Voici le calendrier des épreuves de fin d'année. Merci de noter ces dates, dès maintenant, car la présence de votre enfant à ces épreuves est **obligatoire**. S'il n'est pas présent sans une raison valable, son absence entrainera un résultat de 0% à l'épreuve concernée (cette épreuve représente 20% du résultat final de votre enfant de son année scolaire).

Voici les motifs pour justifier une absence motivée lors d'une épreuve :

- une maladie sérieuse ou un accident (confirmé par une attestation médicale);
- le décès d'un proche;
- une convocation d'un tribunal;
- une participation d'envergure préalablement autorisée par la direction de l'école ou par le MEQ.

De plus, nous vous invitons à consulter les guides à l'intention aux parents qui fournissent de l'information sur les épreuves imposées par le ministre. Voici le lien à suivre : [guide à l'intention des parents](#).

MAI 2026				
25 mai	26 mai	27 mai	28 mai	29 mai
	4 ^e année Mathématique (Épreuve CSS)	4 ^e année Mathématique (Épreuve CSS)	4 ^e année Mathématique (Épreuve CSS)	
JUIN 2026				
1 ^{er} juin	2 juin	3 juin	4 juin	5 juin
		4 ^e année Lecture (Épreuve MEQ)	4 ^e année Lecture (Épreuve MEQ)	
6 ^e année Lecture (Épreuve MEQ)	6 ^e année Lecture (Épreuve MEQ)	6 ^e année Écriture (Épreuve MEQ)	6 ^e année Écriture (Épreuve MEQ)	
8 juin	9 juin	10 juin	11 juin	12 juin
4 ^e année Écriture (Épreuve MEQ)	4 ^e année Écriture (Épreuve MEQ)	4 ^e année Écriture (Épreuve MEQ)		
	6 ^e année Mathématique (Épreuve MEQ)	6 ^e année Mathématique (Épreuve MEQ)	6 ^e année Mathématique (Épreuve MEQ)	